



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation à la Sécurité Routière

**Sous-Direction de l'éducation routière
et du permis de conduire
Bureau national des droits à conduire**

Maître
174 rue de Courcelles
75017 PARIS

Paris, le 22 juillet 2024

Affaire suivie par : FS

Réf.

<https://recours.permisdeconduire.gouv.fr>

Maître,

Vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client,

Après un examen attentif de son dossier, je vous confirme que le stage volontaire de sensibilisation à la sécurité routière que votre client a suivi les 17 et 18 février 2023 a bien été enregistré.

De ce fait, son permis de conduire est valide et doté de sept points, à ce jour.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

**Pour le ministre de l'intérieur
et des outre-mer et par délégation,
le chef de la section des recours
du bureau national des droits à conduire**